

RESSOURCES À L'ATTENTION DES TRAVAILLEUSES ENCEINTES

Cette liste porte essentiellement sur les ressources disponibles dans le Canton de Vaud et est limitée aux principales ressources publiques ou parapubliques.

Diverses associations proposent également des informations et des conseils utiles aux travailleuses enceintes.

Pour toute question spécifique à votre grossesse adressez-vous à votre médecin traitant ou à votre sage-femme.

GROSSESSE ET TRAVAIL CONSEILS SPÉCIALISÉS



Conseil en périnatalité - Fondation PROFA

Prestation gratuite. Dans les 8 centres PROFA et les Maternités régionales. Entretiens personnalisés (seul-e ou en couple) dès le début de la grossesse avec une Sage-femme conseillère et/ou une Assistante sociale en périnatalité. Approche globale en santé-social pour répondre à toutes les questions des futurs parents. Avec la Sage-femme conseillère: prévention précoce sur la santé physique et le vécu émotionnelle durant la grossesse, la santé au travail, le stress, l'accouchement et le projet de naissance. Avec l'Assistante sociale (jusqu'au 6 mois du bébé): questions juridiques et sociales (maternité/paternité et travail, aspects socio-économiques, administratifs, allocations, filiation paternelle, ...) et tous les droits sociaux en lien avec la naissance de l'enfant.



Conseil en périnatalité - Département femme-mère-enfant - CHUV

Prestation gratuite. Le Conseil en périnatalité s'adresse à tous les futurs parents, femmes, hommes ou couples (familles traditionnelles, recomposées, monoparentales ou homoparentales). Les personnes suivies à l'extérieur qui n'ont pas encore choisi leur lieu d'accouchement sont également les bienvenues pour une orientation par une sage-femme conseillère et/ou une assistante sociale en périnatalité. Cet espace de parole propose un temps d'échange autour de la grossesse et de la naissance, les changements qui surviennent, le déroulement de la grossesse, le vécu émotionnel, le projet de naissance, et au besoin une clarification des questions juridiques et sociales (maternité et travail, assurances, reconnaissance de l'enfant et autorité parentale, allocations, etc.).



Consultation spécialisée en médecine du travail pour les travailleuses enceintes (Unisanté) à la maternité du CHUV

En cas de constat ou suspicion de risque professionnel ou de conditions de travail trop dures, votre gynécologue, votre médecin traitant ou votre sage-femme, peuvent vous adresser à cette consultation. **Elle est prise en charge par la LaMal.** Elle consiste en une anamnèse professionnelle détaillée dans le cadre d'un entretien individuel avec un médecin du travail pour vous soutenir et faire respecter vos droits.

Avec votre accord préalable, une discussion entre le médecin du travail et votre employeur peut aussi être entamée afin de l'informer de ses devoirs et de l'accompagner dans une démarche personnalisée pour adapter les conditions de travail conformément au cadre légal.

GROSSESSE ET TRAVAIL INFORMATIONS ET BASES LÉGALES



Maternité Protection des travailleuses - SECO



Activités pénibles ou dangereuses durant la grossesse et l'allaitement – SECO



Maternité et aménagement du temps de travail - SECO



Résumé des rôles de chaque acteur dans le cadre de l'Ordonnance sur la Protection de la Maternité au travail (OProMa)

NON RESPECT DES DROITS DES TRAVAILLEUSES ENCEINTES PAR L'EMPLOYEUR

Pour toute violation de la Loi sur le travail ou de ses ordonnances, vous pouvez faire recours à l'inspection du travail afin qu'elle intervienne pour faire respecter vos droits.

Pour les entreprises du canton de Vaud, s'adresser à : Direction générale de l'emploi et du marché du travail – DGEM



Une foire aux questions sur les droits des femmes et enceintes et des mères qui allaitent est consultable.

Une centrale téléphonique de renseignement gratuit en droit du travail répond à vos questions.

Pour les entreprises de la ville de Lausanne, s'adresser à : Inspection du travail Lausanne, Service du travail



Des formulaires pour dénoncer les conditions de travail en entreprise sont disponibles.

Un entretien gratuit est possible à la permanence.

LICENCIEMENT DISCRIMINATOIRE ET AUTRES DISCRIMINATIONS AU TRAVAIL

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud



Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes **offre gratuitement** des renseignements sur le droit de l'égalité et des consultations si nécessaires. Toute demande est traitée de manière confidentielle.

FAQ sur le droit du travail et l'égalité (grossesse, maternité, paternité et salaire)



Une liste de questions-réponses sur les thématiques suivantes :

- enceinte, avant l'engagement;
- enceinte, pendant le temps d'essai;
- enceinte, après le temps d'essai;
- pendant le congé de maternité;
- après la fin du congé maternité, de retour au travail;
- autour du salaire;
- · le congé de paternité ;
- les vacances.

Mama Work Rights



Site internet multilingue (Deutsch, English, Français, Italiano, Português, Español, Hrvatski, Shqip, Türkçe) en matière de droits des femmes au travail et égalité.

ALLAITEMENT AU TRAVAIL

Promotion allaitement maternel Suisse L'allaitement maternel et travail



Informations pour les mères qui souhaitent poursuivre l'allaitement ou tirer leur lait sur leur lieu de travail.

Une check-list avec des instructions pour réussir à reprendre l'activité professionnelle après le congé de maternité est disponible en français, allemand, italien, anglais, albanais, portugais, serbo-croate, espagnol, tamoul et turc.

